

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiy.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

PROCÈS-VERBAL N° 7*Extrait du Registre des Délibération du Conseil Municipal Du Jeudi 26 Juin 2025*Nombre de Conseillers en Exercice : 9Présents : 6Votants : 6+1 pouvoirPouvoirs : 1Absents : 2Date de la Convocation : le 20 Juin 2025Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au MaireOuverture de Séance : 20h00Présents : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. LARRUE Ludovic, Adjoint,

M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, Conseillers

Absents : Mme SAUBOUA Isabelle, Mme FLEURY JocelyneExcusés :Pouvoirs : de M. ZAÏA René à M. JANCOVEK David,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Et le Vingt-six du mois de Juin

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Délibération n° 021/2025 du 26 Juin 2025 -Objet : « Rénovation « logement école » - Choix des entreprises »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du logement « école » déjà discuté avec crédits votés au budget 2025.

Monsieur Le Maire informe les membres présents du retour des devis sollicités auprès des entreprises et de l'étude de ceux-ci afin que les travaux puissent débiter.

Après consultation des documents mis à disposition,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Que les travaux de réfection du logement de l'école seront exécutés par les entreprises :

- LABADIE PEINTURE (peintures intérieures) pour un montant de : 3 843,95 €
 - LAZARTIGUES & FILS (Salle de bain/ WC) pour un montant de : 3 166,56 €
 - LAZARTIGUES & FILS (Chauffages) pour un montant de : 5 051,66 €
 - VICINI Tony (placo/isolation) pour un montant de : 2 051,59 €
- Pour un total général de : 14 113,76 €

Que les travaux seront mandatés sur le programme d'investissement ouvert lors du vote du budget primitif 2025

Programme d'investissement n° 120

Inventaire n° 114 - Logement école

Imputation comptable 213

Dit que le montant du loyer mensuel sera de 600 €

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

La délibération prise ce jour porte le n° de 021/2025 - Observations des membres présents

M. SUAREZ Jean-Pierre, Maire



M. ANTONIAZZI Jean-Claude
Secrétaire de séance
